COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU portant sur le point suivant :

- réduction de la distance minimale d'implantation des constructions par rapport à l'alignement de certains types de voies en zones UE et AUE

est tenu à la disposition du public en mairie de Ligny-le-Châtel durant une durée d'un mois,

soit du 12 janvier 2026 au 13 février 2026
aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie de Ligny-le-Châtel et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@lignylechatel.fr

Le Maire,
Chantal ROYER